

## Organisation du mercredi de 11H30 à 19H

Plus de 250 enfants différents fréquentent le centre de loisirs le mercredi :

- 27% sont du groupe scolaire LES FOUGERES
- 36% viennent du groupe scolaire THIERS
- 37% sont scolarisés au groupe scolaire LA FONTAINE

2 possibilités s'offrent à nous pour la gestion du mercredi :

- 1) maintenir les élèves dans les écoles toute la journée.

Les enfants seront encadrés par les enseignants de 8H30 à 11H30.

De 11H30 à 19H, les animateurs prennent en charge tous les enfants qui sont inscrits en centre de loisirs en restant dans les écoles.

Cela implique l'ouverture de tous les restaurants scolaires dans les écoles et donc la présence du personnel de restauration de la SOGERES.

- 2) assurer l'encadrement des enfants au centre de loisirs « l'île aux enfants »

Les enfants seront encadrés par les enseignants de 8H30 à 11H30.

A partir de 11H30, nous emmenons les enfants inscrits au centre de loisirs. Nous pourrions mettre en place des rotations pour les enfants des écoles LES FOUGERES et LA FONTAINE, étant donné l'éloignement du site. Les élèves du groupe scolaire THIERS s'y rendraient à pied.

Le coût estimé pour ces rotations est d'environ 13.000 euros par an (en prenant en compte les tarifs actuels de notre prestataire).

Cette mise en place permettrait ainsi de conserver le fonctionnement actuel, surtout en matière de personnel pour la restauration (seul le réfectoire du centre de loisirs serait ouvert, ce qui nécessite moins de personnel).

Il conviendra de se coordonner avec les services municipaux ainsi que les associations qui proposent des activités le mercredi matin.

Pour les communes désireuses de mettre en place cette réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013, une aide de l'Etat sera versée. Cette aide s'élèverait à 70.000 € (en prenant en compte l'effectif actuel de 1400 élèves X 50 €).

Cette aide ne sera versée que pour la rentrée scolaire 2013. Il n'y aura pas de reconduction pour 2014.

La décision de la commune doit faire connaître sa décision au plus tard le 31 mars 2013 (cette décision devra être validée au préalable par le Conseil Municipal).

## REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

### Situation actuelle (du lundi au vendredi mercredi inclus) :

Actuellement, le nombre d'heures d'encadrement périscolaire est de :

872 H/ semaine, soit **29 700 h/an**

Coût annuel : 358 740 € auquel se déduit le montant de 96 000 €, subvention versée par la CAF (0,475 €/enfant)

Coût annuel réel pour la ville : **262 740 €**

### Situation après réforme

Le nombre d'heures d'encadrement périscolaire serait de :

1 007 H/semaine, soit **34 238 h/an**

Coût annuel : 414 280 €

Au minima, nous pourrions être subventionné de la CAF d'un montant de 86 310 €

Coût annuel réel pour la ville : **327 970 €**

Si la CAF subventionnait, au taux actuel, les ¼ h supplémentaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi), nous pourrions obtenir la somme de 67.830 €

Le coût annuel réel pour la ville serait donc de **260 140 €.**

**A ce coût réel, pourra s'ajouter l'aide de l'état d'un montant de 70 000 € si la mise en place de la réforme se fait à la rentrée 2013/2014.**

## HYPOTHESES DE TRAVAIL

### Hypothèse 1 (hors subvention supplémentaire de la CAF)

	<b>SITUATION ACTUELLE</b>	<b>SITUATION APRES REFORME Septembre 2013</b>	<b>SITUATION APRES REFORME Septembre 2014</b>
<b>Nombre d'heures/semaine</b>	872 H	1 007 H	1 007 H
<b>Nombre d'heures/an</b>	29 700 H	34 238 H	34 238 H
<b>Coût total annuel</b>	358 740 €	414 280 €	414 280 €
<b>Subvention CAF</b>	96 000 €	86 310 € (mercredi matin déduit)	86 310 €
<b>Subvention de démarrage</b>	-	70 000 €	0 €
<b>Coût réel annuel pour la ville</b>	<b>262 740 €</b>	<b>257 970 €</b>	<b>327 970 €</b>

### Hypothèse 2 (avec subvention supplémentaire de la CAF)

	<b>SITUATION ACTUELLE</b>	<b>SITUATION APRES REFORME Septembre 2013</b>	<b>SITUATION APRES REFORME Septembre 2014</b>
<b>Nombre d'heures/semaine</b>	872 H	1 007 H	1 007 H
<b>Nombre d'heures/an</b>	29 700 H	34 238 H	34 238 H
<b>Coût total annuel</b>	358 740 €	414 280 €	414 280 €
<b>Subvention CAF</b>	96 000 €	86 310 € (mercredi matin déduit) 67 830 € (3/4 h supplémentaire /4 jours)	86 310 € (mercredi matin déduit) 67 830 € (3/4 h supplémentaire /4 jours)
<b>Subvention de démarrage</b>	-	70 000 €	0 €
<b>Coût réel annuel pour la ville</b>	<b>262 740 €</b>	<b>190 140 €</b>	<b>260 140 €</b>